

Affaire :

Commune de Villegailhenc

Lotissement « Le Chant des Pinsons »



ATTESTATION D'ELABORATION DU PROJET ARCHITECTURAL, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

Je soussigné, Monsieur GENDREU Fabien, Architecte DPLG, inscrit à l'Ordre des Architectes n°074695 et Dirigeant de l'Agence d'architecture Gendreau, sis 22 Rue Chartrand, 11 000 Carcassonne, atteste avoir participé et supervisé l'élaboration du Projet Architectural, Paysager et Environnemental, dont la composition est la suivante :

- . Pièce n°1 - PA 2 Notice descriptive
- . Pièce n°2 – PA 3 Plan de l'état actuel du terrain
- . Pièce n°3 – PA 4 A Plan de composition
- . Pièce n°4 – PA 5 Vues et Coupes
- . Pièce n° 5 – PA 6 Photographies et vues proches
- . Pièce n°6 – PA 7 Photographies et vues lointaines
- . Pièce n°7 – PA 8 A Programme des travaux
- . Pièce n°8 – PA 8 B Plan aménagement voirie
- . Pièce n°9 – PA 8 C Plan réseaux humides
- . Pièce n°10 – PA 8 D Plan réseaux secs
- . Pièce n°11 – PA 9 Hypothèse d'implantation

Ainsi, conformément à l'article L.441-4 du Code de l'Urbanisme, le projet situé sur la commune de Villegailhenc (11), ayant pour nom « Le Chant des Pinsons » a fait appel à mes compétences, nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le Projet Architectural, Paysager et Environnemental (PAPE).

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Carcassonne,
Le 15 Décembre 2020